

# En direct de la RESERVE

NUMERO 57  
NOVEMBRE 2005

Bulletin d'information de la Réserve de NYER

## Editorial

Ce mois-ci, le bulletin de la Réserve vous propose une nouvelle rubrique : l'espèce du mois « à protéger » qui remplacera ponctuellement l'espèce du mois. Vous y découvrirez une espèce protégée par la Loi et les actions qui sont menées pour assurer sa protection dans notre département. Ainsi, les sujets exposés ne seront pas nécessairement présents sur la Réserve de Nyer mais nous les trouverons systématiquement dans notre beau Pays. L'aigle de Bonelli, rapace typiquement méditerranéen et bien entendu non présent à Nyer, a l'honneur d'introduire ce nouvel espace de lecture et de sensibilisation.

**Christian BOURQUIN**  
Président du Conseil Général  
1er Vice-Président du Conseil Régional

## SOMMAIRE

### PAGE 1

- Editorial
- Quelques résultats des inventaires de 2005
- En vrac

### PAGE 2

- L'espèce du mois à protéger :  
L'Aigle de Bonelli  
(*Hieraaetus fasciatus*)
- Bibliographie - Lexique

## QUELQUES RESULTATS

### DES INVENTAIRES DE 2005

- L'inventaire des araignées et opilions de la Réserve est à présent terminé. Réalisé par Yann Evenou, il a mis en évidence la présence de 140 espèces dont deux espèces endémiques des Pyrénées et une espèce connue seulement des Pyrénées et de l'Auvergne. L'inventaire a également révélé l'importance des zones ouvertes résiduelles en milieu forestier pour la biodiversité des populations d'Arachnides. Au contraire, les couverts denses de résineux sont pauvres en espèces mais numériquement riches là où la fourmi rousse est absente. Les zones ouvertes d'altitude soumises au pâturage et les landes à genêts sont respectivement pauvres et très pauvres en Arachnides. A noter : comme c'est le cas pour la plupart des inventaires programmés sur le site de Nyer, la majeure partie du versant Carança n'a pu être exploitée faute d'accessibilité et par manque de sentier.



LA TOILE DE  
L'AGELENA LABYRINTHA

- Quant à l'inventaire botanique des zones humides des gorges de Nyer réalisé par Hélène Chevallier, il a permis de recenser 18 espèces nouvelles pour la Réserve (dont la moitié inféodée aux suintements). A noter la présence de 2 stations de Carex mairii, espèce jugée patrimoniale, localisées sur des parois humides.

## EN VRAC

- ✓ Les agents de la Réserve ont été assermentés en tant que gardes particuliers de ce territoire départemental. Ce statut leur permet de faire respecter la réglementation propre à l'E.N.S.I.D. de Nyer.
- ✓ Le délabrement du canal de Nyer se poursuit ! Suite aux fortes pluies du mois dernier, le mur de soutènement du canal de Nyer s'est effondré sur plus de 3 mètres, empêchant alors toute circulation sur le sentier longeant cet ouvrage et causant un terrible torrent d'eau dans le milieu naturel !



DERNIER EFFONDREMENT  
DU CANAL DE NYER

## RÉSERVE DE NYER

Bureau de la Réserve

3, rue de la mairie - 66360 NYER  
Tél. : 04.68.97.05.56 - Fax : 04.68.97.05.68  
E.mail : reserve.nyer@libertysurf.fr

Rédaction : Caroline SENTENAC  
Photographies : André CAZEILLES, Réserve de Nyer  
Mise en page : Anne PEROY

# L'ESPÈCE DU MOIS A PROTÉGER

## L'Aigle de Bonelli (*Hieraaetus fasciatus*)

- **Autre nom :** Aigle des garrigues
- **Nom catalan :** Aguila cuabarrada
- **Famille :** Accipitridés.
- **Répartition :**  
En Europe, présent de la Grèce au Portugal (75 à 80% de sa population dans la péninsule ibérique).
- **Longévité :** jusqu'à 30 ans.
- **Habitat :**  
Cette espèce méditerranéenne se rencontre dans les garrigues et maquis avec présence de falaises et zones rocheuses.
- **Description :**  
Envergure de 1m50 à 1m80, poids de 1,7Kg pour le mâle à 2,3 Kg pour la femelle. Chez les adultes, le dessous du corps est blanc, tacheté de flammèches brun noir. Le dessus du corps est très sombre et contraste fortement avec le dessous. Une tache blanche entre les épaules permet de ne pas le confondre avec son cousin le Circaète Jean-le-Blanc. Femelle généralement plus grande que le mâle. Queue gris-clair à large barre terminale foncée. A l'envol, le jeune est roux orangé (il n'atteindra sa livrée\* adulte qu'à l'âge de 3-4 ans)
- **Vol :**  
Vol à voile et plané, battements légers, capable de piqués vertigineux lorsqu'il chasse.
- **Régime alimentaire :**  
Très diversifié, il est principalement composé d'oiseaux (perdrix, hérons, corvidés, goélands...) et de lapins, mais aussi de reptiles.
- **Reproduction :**  
La parade nuptiale débute en ce mois de novembre. Le nid est confectionné sur une paroi rocheuse tranquille à l'aide de branches. En général, le couple recharge chaque année 2 à 3 aires qu'il a érigées sur son territoire. La ponte a lieu à la mi-février : 1 à 2 œufs couvés à tour de rôle par le mâle et la femelle durant 40 jours. Par contre, seul le mâle assure l'approvisionnement de la femelle et des poussins pendant les premières semaines. Fin mai-début juin, on assiste à l'envol des aiglons qui resteront encore 3 à 10 semaines sur le territoire pour l'apprentissage de la chasse.
- **Comportement :**  
L'Aigle de Bonelli est à l'âge adulte un oiseau territorial et sédentaire. Unis durablement, les couples exploitent un territoire de chasse de plus de 100km<sup>2</sup>. Les jeunes de l'année seront expulsés du territoire parental et connaîtront une période d'errance de 2 à 3 ans (dispersion vers des zones riches en proies) et, s'ils survivent, reviendront se reproduire vers leurs sites de naissance.
- **Menaces :**  
Destruction directe par tirs, électrocutions des jeunes sur les lignes électriques moyenne tension, perturbations et dégradations des sites des aires par les activités de pleine nature non contrôlées qui peuvent faire échouer la reproduction ou entraîner l'abandon d'un territoire par un couple. Mais aussi, la modification et la réduction de leurs terrains de chasse engendrées par les activités humaines : urbanisation, abandon du pastoralisme et diminution de la viticulture, activités favorables aux milieux ouverts, milieux de prédilection des espèces proies de l'Aigle de Bonelli.
- **Statut de protection et actions de conservation :**  
Considéré comme le rapace le plus menacé de France, ses populations sont passées d'environ 90 couples avant 1950 à seulement 23 en 2002 et 29 aujourd'hui. Ce déclin concerne l'ensemble des pays européens où il est présent. Ainsi, dès 1999,

Photo : David LACAZE



un Plan national de restauration de l'espèce a été mis en place et un programme *LIFE*\* vient d'être instauré. Grâce à ce financement et au soutien notamment du Conseil Général des Pyrénées-Orientales, des actions spécifiques sont prévues pour consolider ses populations (surveillance des aires, ouvertures des milieux, pérennisation des populations proies...). Dans le cadre du Plan national de restauration piloté par le *CEN-LR*\*, un programme de sensibilisation, auquel participe le *GOR*\* mais également le Conseil Général, vient d'être engagé. Dans notre département, ce n'est que depuis cette année que l'espèce s'est réinstallée avec succès (1 aiglon à l'envol). Gageons que l'ensemble des actions citées participeront au rétablissement de sa population sur notre territoire afin que nous et nos enfants puissions encore admirer cet oiseau typique de notre région méditerranéenne.

Pour plus d'infos, contacter le *GOR* !  
Tél. 04.68.51.20.01

### LEXIQUE

- **CEN-LR** : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon.
- **GOR** : Groupement Ornithologique du Roussillon.
- **LIFE** : L'Instrument Financier pour l'Environnement, programme de financement européen dont l'objectif est de soutenir le développement et la mise en œuvre de la politique européenne de l'environnement et du Développement Durable.
- **Livrée** : revêtement des animaux considéré du point de vue de son apparence (= robe, plumage...).

### BIBLIOGRAPHIE

- **Le guide Ornitho**, L. Svensson, K. Mullarney, D. Zetterstrom, P. J. Grant, éd. Delachaux et Niestlé, 2000, 399p.
- **Guide des oiseaux de France et d'Europe**, R. Peterson, 3d. Delachaux et Niestlé, 1994, 534p.
- **Le petit Larousse illustré en couleur**, éd 1993, 1784 p.
- <http://perso.wanadoo.fr/gorperpignan>